Charade

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **36 (1898)**

Heft 16

PDF erstellt am: **20.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-196856

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Onna publicachon.

Quand l'est qu'on va su Berne avoué lo trein dè la Brouye et qu'on s'arrêtè à la gara dè Tsébre, s'on vouaitè pè la portetta, on vâi, à man draita, on galé veladzo qu'on l'âi dit Publioz.

Cé veladzo, qu'est ora dé la perrotse dè Poaidâo, fasâi, après la granta révoluchon dè noinantè-houit, 'na coumouna, avoué 'na municipalitâ, coumeint dè juste ; mâ, quand noutron premi Grand Conset eût zu organisâ lo canton ein districts, ein sacllios et ein coumounès et que lè z'arpenteu uront lévâ ti clliâo pllians, Publioz et on moué d'autro petits zeindrâi dâi z'einvirons ont fè mécllion-mécllietta avouè Poaidâo po férè què 'na mîma coumouna et dè bio savâi lè municipaux dè ti clliâo petits veladzo qu'aviont fé l'accordâiron ont du démichenâ que cein lè z'eimbêtâvé gros dé sè vairè dinse mettrè à pi, kâ paret que l'aviont dâi bio gadzo.

Dein cè teimps, la Coumouna dè Publioz avâi prâo bou, coumeint ora et fasiont soveint dâi misès po ein veindro 'na boun 'empartia à clliâo qu'ein aviont fauta.

On iadzo que l'aviont fè 'na misa dè publlio, la municipalitâ la fe mettrè su lè papai et la fe crià assebin dein ti lè carro dâo veladzo, pè lo sergent.

Stusse preind don sa tièce et sè met à tabornâ coumeint vé vo dirè :

Brran-rran-rran ! rran-rran-rran ! rran-rran-rran ! rrran ! trâi iadzo.

La Municipalitâ dé Publioz fâ savâi âi dzeins dè Publioz que deveindro, à la pinta dè Publioz, l'âi arâ 'na misâ dè publlio et que ti clliâo que miséront dâi publlio dévetront fourni dou cauchons bordzâi dé Publioz et refourni atant dè publlions que l'aront misa dè publlio, po republliona la publliondirè.

R-r-r-r-ran ! !... C. T.

* * *

Voici, pour ceux de nos lecteurs qui ne connaissent qu'imparfaitement le patois, la traduction de la curieuse publication ci-dessus :

« La Municipalité de Publoz fait savoir aux » gens de Publoz, que vendredi, à l'auberge » de Publoz, il y aura une mise de peupliers, » et que tous ceux qui miseront des peupliers » devront fournir deux cautions, bourgeois de » Publoz, et fournir en même temps autant » de jeunes peupliers qu'ils auront misé de » peupliers, pour repeupler en peupliers l'en- » droit où ils viennent d'être abattus (la peu- » plière). »

* * *

Quant aux divers hameaux et petits villages, auxquels notre correspondant fait allusion, et qui formaient autrefois des communautés distinctes, voici quel était l'état des choses :

« Puidoux continua à faire partie de la paroisse de St-Saphorin jusqu'à la révolution de 1798. A cette date, chacune des petites bourgeoisies de la paroisse voulut avoir sa municipalité et sa régie, et l'on établit une chambre générale de régie pour les biens de la paroisse. Au moment où le canton fut organisé en cercles et communes, la paroisse de St-Saphorin forma un cercle, et chacune des petites communes, à l'exception de Montelier, garda sa municipalité. Une délégation de ces municipalités régissait les biens de la paroisse et ceux de l'hôpital.

Cette situation ne tarda pas à amener des tiraillements entre ces municipalités diverses, qui toutes voulaient tirer de la bourse paroissiale de quoi suffire aux dépenses dont les bourgeoisies n'étaient pas chargées sous le régime bernois. Dès lors on crut devoir terminer ces difficultés par un partage des biens paroissiaux, qui fut réglé par le gouvernement en 1809, sous l'inspection de l'avocat Bourgeois, de Morges, envoyé sur les lieux pour surveiller les opérations.

Chacun des bourgeois de la paroisse a pu choisir la bourgeoisie particulière à laquelle il désirait appartenir. *Puidoux*, *Publoz* et *Cremières* ont désiré être réunis et n'ont fait qu'une seule commune.

Impressions de voyage.

Trois Neuchâtelois, qui avaient fait leur fortune dans l'industrie horlogère, coulaient, depuis plusieurs années déjà, une vie des plus douces. Ils buvaient bien, mangeaient de même et faisaient, le soir, la partie de piquet.

Ces messieurs, qui se préoccupaient fort peu de ce qui se passait en dehors des montagnes qui les virent naître, résolurent cependant, un jour, de visiter Paris, dont on leur avait dit tant de merveilles.

L'un s'appelait Courvoisier.

L'autre Boudry.

Le troisième Coulon.

Quoique riches, ils prirent des billets de troisième classe et partirent. Ils trouvèrent le voyage long, très long, et arrivèrent à Paris dans la soirée, entre onze heures et minuit.

Courvoisier, éreinté, proposa à Boudry, qui était sur les dents, et à Coulon, qui dormait debout, de ne point courir à la recherche d'un hôtel et de coucher dans la première auberge qui s'offrirait à eux, en face de la gare.

Avant de se coucher, tous furent d'accord pour dire que Paris leur paraissait monotone et sombre.

A cinq heures du matin, Boudry, que le bruit étourdissant des voitures avait réveillé, se lève, va droit au lit de Courvoisier et lui dit :

— Est-ce que tu t'amuses, toi, à Paris ?

— Moi ! je m'embête à mourir.

— Allons-nous-en, dit Coulon en se frottant les yeux.

— Partons.

Et ils reprirent le chemin de fer.

Deux jours après, ils rentraient dans leur village, où ils résumaient ainsi leurs impressions de voyage :

— Quelque chose de propre que leur Paris !..

OPÉRA. – Notre troupe lyrique a débuté hier soir dans la *Mascotte*, devant une belle salle et d'une manière bien réjouissante pour le reste de la saison. Le succès de Mlle Lambrecht, première chanteuse des Bouffes-Parisiens, a été des plus brillants, dans le rôle de Bettina. Elle était d'ailleurs remarquablement bien entourée, car les autres rôles, sans exception, ont été fort bien tenus.

Les fréquents et chauds applaudissements qui ont accueilli ces excellents artistes doivent leur avoir suffisamment prouvé, qu'ils s'étaient acquis, dès le début, la sympathie générale.

D'un autre côté, le Comité du théâtre a eu une très bonne idée en choisissant la Mascotte, comme pièce de début. C'est là un opéra-comique semé d'une foule de situations piquantes, de scènes parfois désopilantes. En outre, la partition contient nombre de morceaux d'une charmante mélodie et dont plusieurs sont devenus très populaires. La vogue qu'excita cet opéra à son apparition fut si considérable, que pendant tout le cours de l'année 1881, les Bouffes-Parisiens n'affichèrent pas d'autre spectacle et firent chaque soir salle comble.

On apprendra donc avec plaisir qu'une seconde représentation de la Mascotte nous sera donnée demain, dimanche.

Il y aura, nous n'en doutons pas, une salle bien garnie où la gaîté et les applaudissements s'en donnent à cœur joie.

Charade.

Parfois elle m'amuse et parfois je la crains.
Ceci, pour toi, lecteur, ne sera pas merveille,
Si je te dis tout bas, oui, bien bas à l'oreille :
« Son premier, son second, son tout, sont féminins. »

Glion-Naye. — Le chemin de fer de Glion-Naye vient de reprendre son service. Un train partant l'après-midi, de Glion, permet aux voyageurs de séjourner une heure au sommet de Naye et de rentrer à Territet à 6 heures. Le spectacle qu'offrent actuellement les Alpes encore couvertes de neige, vu de là-haut, est de toute magnificence.

Recettes.

Viande. — La jeune viande, cuite trop tôt après l'abatage, reste dure même après une longue cuisson. Pour remédier à cet inconvénient, ajouter à l'eau du pot-au-feu une goutte de vinaigre.

* * *

Le nettoyage des poissons est un ouvrage désagréable, surtout lorsque les écailles s'enlèvent difficilement. On peut obvier à cet inconvénient en trempant les poissons pendant quelques secondes dans de l'eau bouillante.

Boutades.

Il y a eu au déjeuner une scène assez vive entre monsieur et madame. Depuis, ils se boudent.

Dans l'après-midi, leur fillette, voyant arriver l'accordeur :

— Quand vous aurez fini pour le piano, tâchez donc d'accorder papa et maman !

Un jeune élégant revenant de Montbenon en vélocipède fait un faux mouvement et s'étale de son long sur le pavé de St-François.

Pendant qu'il se relève et s'époussète, rouge et penaud, un cocher de fiacre lui crie d'une voix goguenarde :

— Hein ! c'est la faute de la bête . . . pas vrai?

Affaire de duel :

On rédige les conditions de la rencontre :

« ...et il sera interdit de faire usage de la main gauche !... »

Un témoin. — Mais mon client est gaucher.

Un témoin adverse. — Raison de plus !

Une très jolie femme, qui avait peu d'esprit, se plaignait à l'une de ses bonnes amies d'être sans cesse tourmentée par la foule de ses adorateurs.

— Ah ! ma chère, lui répliqua l'amie en souriant, il vous est bien facile de les éloigner, vous n'avez qu'à parler.

Une dame écrivait à l'une de ses amies qui lui avait demandé des nouvelles de son fils, récemment reçu membre du barreau : « Mon fils est très bien, ma chère ; quoique son bureau ne soit ouvert que depuis quelques mois, il a déjà eu, grâce à Dieu, de nombreux procès. »

Parmi les calinotades dont s'enrichit chaque jour la littérature française, on oublie trop de compter le sermon que prononça un capucin, et dans lequel on remarque cette phrase :

« Admirons, mes chers frères, admirons la bonté de Dieu, qui mit la mort à la fin de la vie pour donner à l'homme le temps de s'y préparer. »

L. MONNET.

Les magasins populaires de MAX WIRTH, à **Zurich, Bâle** et **St-Gall** expédient de l'étoffe en quantité tout à fait suffisante pour

1 robe de dame de qualité durable	Fr.	**4 50**
1 robe de cachemire, pure laine .	»	**5 10**
1 jupon, joli choix de modèles . . .	»	**2 40**
1 blouse de dame ou habit d'enfant .	»	**1 50**

Echantillons pour habit de dames, messieurs et garçons. Marchandises en toile et coton franco à chacun. Adresse : **Max Wirth, Zurich.**

Papeterie L. MONNET, Lausanne.

Planches à dessin de premier choix.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.